VILLE DE SCEAUX 25 nov. 2021

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET: Budget ville – exercice 2021 – approbation de la décision modificative n°3

Rapporteur: Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°3 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2021	DM 1	DM 2	DM 3	Total budget 2021
Recettes de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	394 000 €	12 900 €	45 249 300 €
Dépenses de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	394 000 €	12 900 €	45 249 300 €
Recettes d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	9 200 €	182 900 €	31 243 700 €
Dépenses d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	9 200 €	182 900 €	31 243 700 €

Les modifications proposées ont essentiellement pour objet de répondre à des recommandations techniques du commissaire aux comptes, dans le cadre du processus d'expérimentation de certification des comptes :

Une hausse nette de la section de fonctionnement de 12 900 € se décomposant ainsi :

En recettes:

• + 12 900 € correspondant à une nouvelle recette de fonctionnement compensée par une dépense d'investissement de même montant. Cette correction inclut en particulier la transformation d'un emprunt en subvention par le CNC au titre d'aide liée au confinement Covid pour le cinéma Trianon.

En dépenses :

- + 70 000 € de rémunérations liées à la prise en compte de nouvelles missions de la Ville pour combler le désengagement de l'Etat sur ses missions traditionnelles (ouverture d'un accueil postal communal aux Blagis, recrutement de nouveaux policiers municipaux) et suite à la hausse du SMIC au 1^{er} octobre 2021;
- + 30 000 € de charges sociales associées à ces nouvelles missions ;
- - 100 000 € d'économies réalisées sur divers postes de dépenses ;
- + 12 900 € d'autofinancement.

<u>Une hausse nette de la section d'investissement de 182 900 € se décomposant comme suit</u> :

En dépenses :

- + 170 000 € de mises à jour de comptes de l'actif, suite aux demandes des commissaires aux comptes. Le montant équivalent est inscrit en recette d'investissement.
- + 12 900 € de reprises d'amortissement de subventions suite à la transformation d'un emprunt en subvention par le CNC au titre d'aide liée au confinement Covid pour le cinéma Trianon.

En recettes:

- + 170 000 € de mises à jour en recettes des mêmes comptes d'actif que ceux mis à jour en dépenses.
- + 12 900 € d'autofinancement.

Cette décision modificative augmente l'autofinancement prévisionnel de $12\,900\,\mathrm{C}$ et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°3 au budget de la Ville, exercice 2021, mentionnée dans le tableau annexé.